

Avril 2021



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE de la CORREZE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20211209-20210512-DE

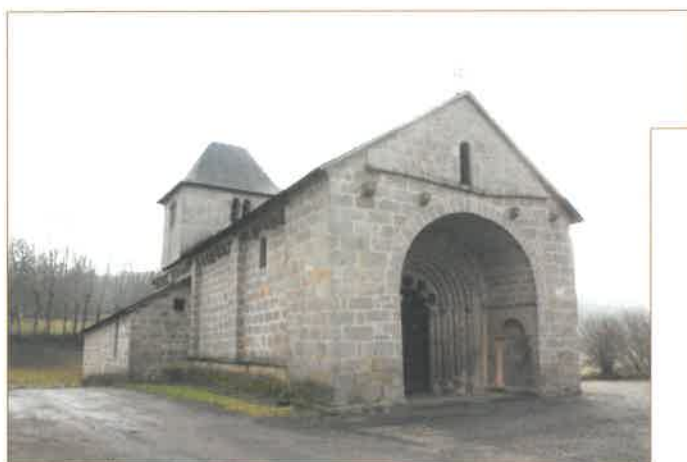
Commune de MARGERIDES

Proposition d'un

Périmètre **D**élimité des **A**bords

de l'**Église**

Classée au titre des Monuments Historiques le 1 août 1975



Margerides : Église - Façade Ouest



Margerides : Église - façade Est

Article L 621-30-1 du Code du Patrimoine

"Le périmètre (de 500 mètres) peut-être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité".

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20211209-20210512-DE

Sommaire

1. Présentation de la commune de Margerides.....	5
1.1. Localisation.....	5
1.2. Géographie.....	5
2. Éléments de patrimoine remarquables aux alentours de l'église.....	6
2.1. Patrimoine bâti.....	6
2.1.1. Habitation.....	6
2.1.2. Grange.....	6
2.1.3. Fontaine.....	7
2.1.4. Croix de chemin.....	8
2.1.5. Murets.....	8
2.1.6. L'ancien château.....	9
2.2. Paysages.....	9
2.2.1. Vue vers le sud de l'église.....	9
2.2.2. Vue vers le nord-ouest de l'église.....	10
2.2.3. Vue vers l'église depuis le cimetière.....	10
3. Le Monument Historique : Église de Margerides.....	11
3.1. État actuel de la Protection.....	11
3.2. Présentation du monument.....	11
3.2.1. Présentation générale.....	11
3.2.2. Le clocher.....	11
3.2.3. Le portail.....	12
3.2.4. La façade Nord.....	12
3.2.5. Le chevet.....	12
4. Élaboration du PDA.....	14
4.1. Périmètre actuel de 500 m.....	14
4.2. Synthèse des cônes de vue et clichés rattachés.....	15
4.3. Proposition du Périmètre Délimité des Abords.....	17
4.3.1. Proposition du PDA superposé au périmètre de protection.....	17
4.3.2. Proposition du PDA sur fond IGN.....	19
4.3.3. Proposition du PDA sur fond cadastral.....	21

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20211209-20210512-DE

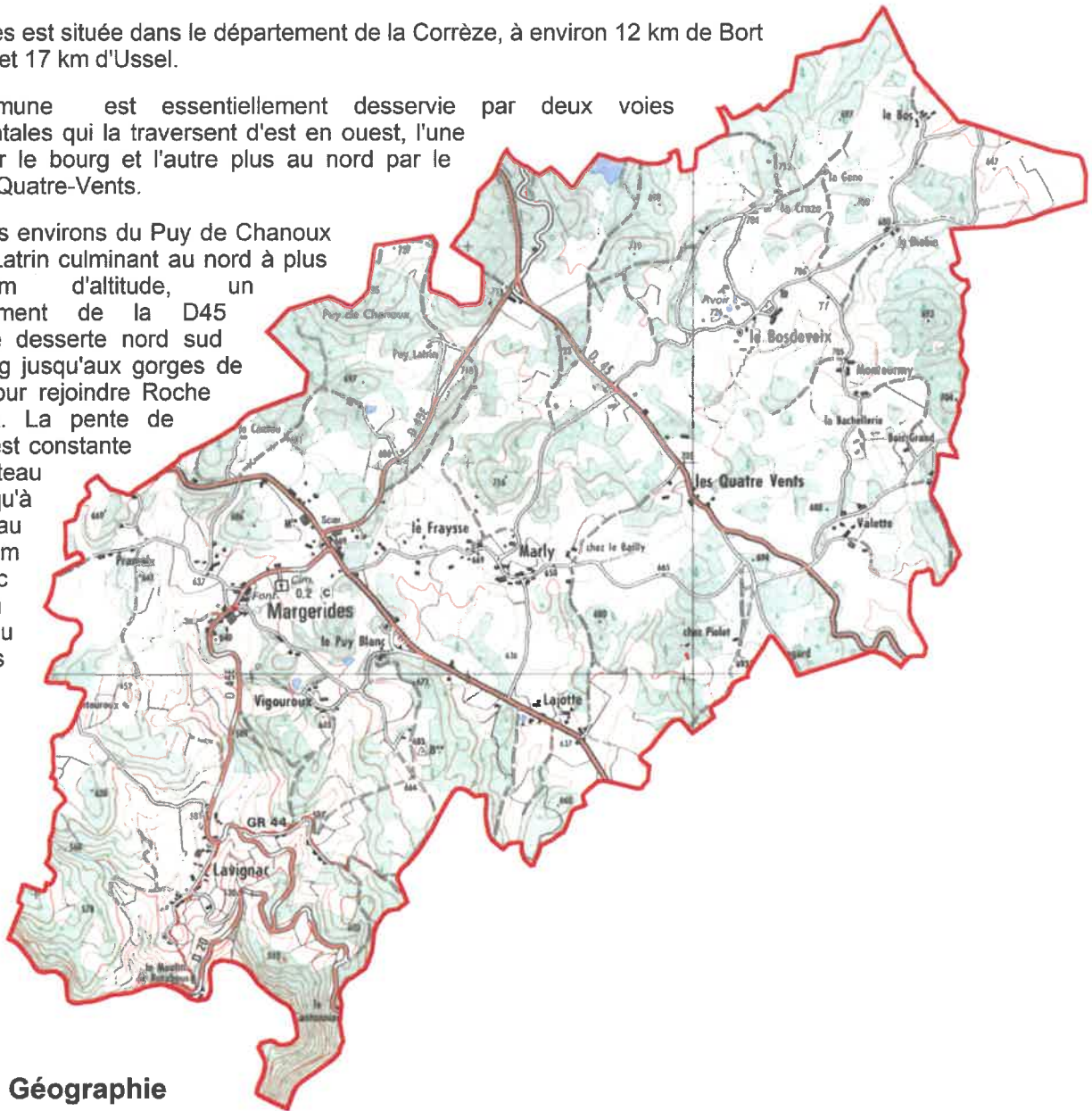
1. Présentation de la commune de Margerides

1.1. Localisation

Margerides est située dans le département de la Corrèze, à environ 12 km de Bort les Orgues et 17 km d'Ussel.

La commune est essentiellement desservie par deux voies départementales qui la traversent d'est en ouest, l'une passant par le bourg et l'autre plus au nord par le village des Quatre-Vents.

Depuis les environs du Puy de Chanoux et du Puy Latrin culminant au nord à plus de 700m d'altitude, un embranchement de la D45 assure une desserte nord sud par le bourg jusqu'aux gorges de la Diège pour rejoindre Roche le Peyroux. La pente de cette voie est constante car le plateau décline jusqu'à 637m au bourg, 585m à Lavignac et 500m environ au fond des gorges.



1.2. Géographie

La commune compte une population de 253 habitants sur une superficie de 1180 hectares (réf. INSEE 2008).

L'altitude moyenne est de 606 mètres.

La forme générale est celle d'un parallélogramme mesurant environ 2300 m dans sa plus grande longueur du nord-ouest au sud-est, et 1050m dans sa plus grande largeur, d'ouest en est.

Le territoire s'étend en grande partie sur un plateau bocager où forêts, prairies et cultures se mêlent dans une suite de paysages pittoresques.

Particulièrement pittoresque, la zone qui environne le village de Lavignac est dominée par un massif boisé dont la route épouse le contour en un itinéraire sinueux et accidenté. L'ancien moulin de Rotabourg restauré et aménagé en auberge domine un cadre sauvage, verdoyant et impressionnant.

2. Éléments de patrimoine remarquables aux alentours de l'église

2.1. Patrimoine bâti

Dans l'environnement proche de l'église on note la présence d'un patrimoine bâti diversifié (habitations, granges, croix de chemin, fontaine, muret,...) présentant des éléments architecturaux intéressants (cour dallée, arc de décharge, baies jumelées séparées par un meneau, bac de fontaine,...)

2.1.1. Habitation



Margerides : maison proche de l'église (XVIIIe s.)



Margerides : maison proche de l'église (XVIIIe s.)



Margerides : Cour dallée (Maison XVIIIe s.)

2.1.2. Grange



Margerides : grange à proximité de l'église



Margerides : grange dans l'environnement de l'église



Margerides : baies jumelées (grange)



Margerides : arc de décharge (grange)



Margerides : trous d'envol (grange)

2.1.3. Fontaine



Margerides : Fontaine



Margerides : Fontaine avec bac en forme de trèfle

2.1.4. Croix de chemin



Margerides : Croix de chemin proche de l'église



Margerides : Croix de chemin proche de l'église

2.1.5. Murets



Margerides : Muret



Margerides : Muret



Margerides : Muret

2.1.6. L'ancien château

L'ancien château s'élevait sur la butte située au sud de l'église. Aujourd'hui, il n'y a plus de pierres pris dans la végétation.

Des éléments architecturaux qui apparaissent encore au XIXe s., comme des ouvertures en plein cintre, caractéristiques de la grande période de l'art roman, ont permis d'estimer que la première construction du château (il y a eu des modifications successives au cours des temps) daterait du XIIe s.

Malgré la végétation qui recouvre le site, on peut encore imaginer la position du château dominant les gorges de la Diège depuis la route qui dessert le village de Lavignac.

Emprise de l'ancien château

Eglise



Illustration 1: Margerides - Emprise de l'ancien château



Margerides - Cadastre ancien (1841)

2.2. Paysages

2.2.1. Vue vers le sud de l'église



Margerides : Vue vers le sud de l'église



Margerides : Vue vers le sud de l'église



Margerides : Vue vers le sud de l'église

2.2.2. Vue vers le nord-ouest de l'église



Margerides : Vue vers le nord-ouest de l'église

2.2.3. Vue vers l'église depuis le cimetière



Margerides : Vue vers l'église depuis le cimetière



Margerides : Vue vers l'église depuis le cimetière

3. Le Monument Historique : Église de Margerides

3.1. État actuel de la Protection

L'Église est classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 1er août 1975.

Références cadastrales : Parcelle 133, section B

3.2. Présentation du monument

3.2.1. Présentation générale

La construction de l'église de Margerides remonte au XIIe s.

La silhouette générale de l'église, trapue, est typique des édifices de la région d'Ussel du XIIe s. Proche de la grande voie Clermont, Toulouse, Bordeaux, l'architecture de l'église a reçu les influences méridionales et auvergnates.

Cependant, à la différence de la plupart des églises de la région, son clocher ne s'élève pas au-dessus de la porte d'entrée mais au-dessus du chœur.



Margerides : Eglise

L'édifice se compose d'une nef unique à une travée droite précédée d'un porche, et se termine par une abside semi-circulaire voûtée au cul-de-four. Deux petites chapelles s'ouvrent dans les murs Nord et Sud de la nef.

3.2.2. Le clocher

Le clocher, de proportions rectangulaires, n'est pas dénué d'intérêt car il offre une baie géminée sur chaque face et les chapiteaux qui couronnent les colonnettes sont sculptés de motifs à boules.



Clocher rectangulaire à baies géminées



Baie géminée à colonnettes

3.2.3. Le portail

L'église présente également un intéressant portail large et profond qui débouche sur la nef. Il se compose de quatre voussures en plein cintre.

Le premier rouleau est polylobé et festonné, et repose sur deux demi-colonnes engagées avec chapiteaux dépourvus de tailloir.

L'intrados des autres voussures est orné d'un tore retombant sur des colonnettes d'égal diamètre. Ce porche est une réduction de celui grandiose de l'abbatiale de Beaulieu.



Margerides : Portail de l'église



Arcature aveugle sous porche



Chapiteau du portail

3.2.4. La façade Nord

Du côté Nord, vers l'Est, une sacristie a été accolée au volume de la chapelle attenante.



Façade Nord – Sacristie accolée à la chapelle

3.2.5. Le chevet



Margerides : Chevet semi-circulaire de l'église

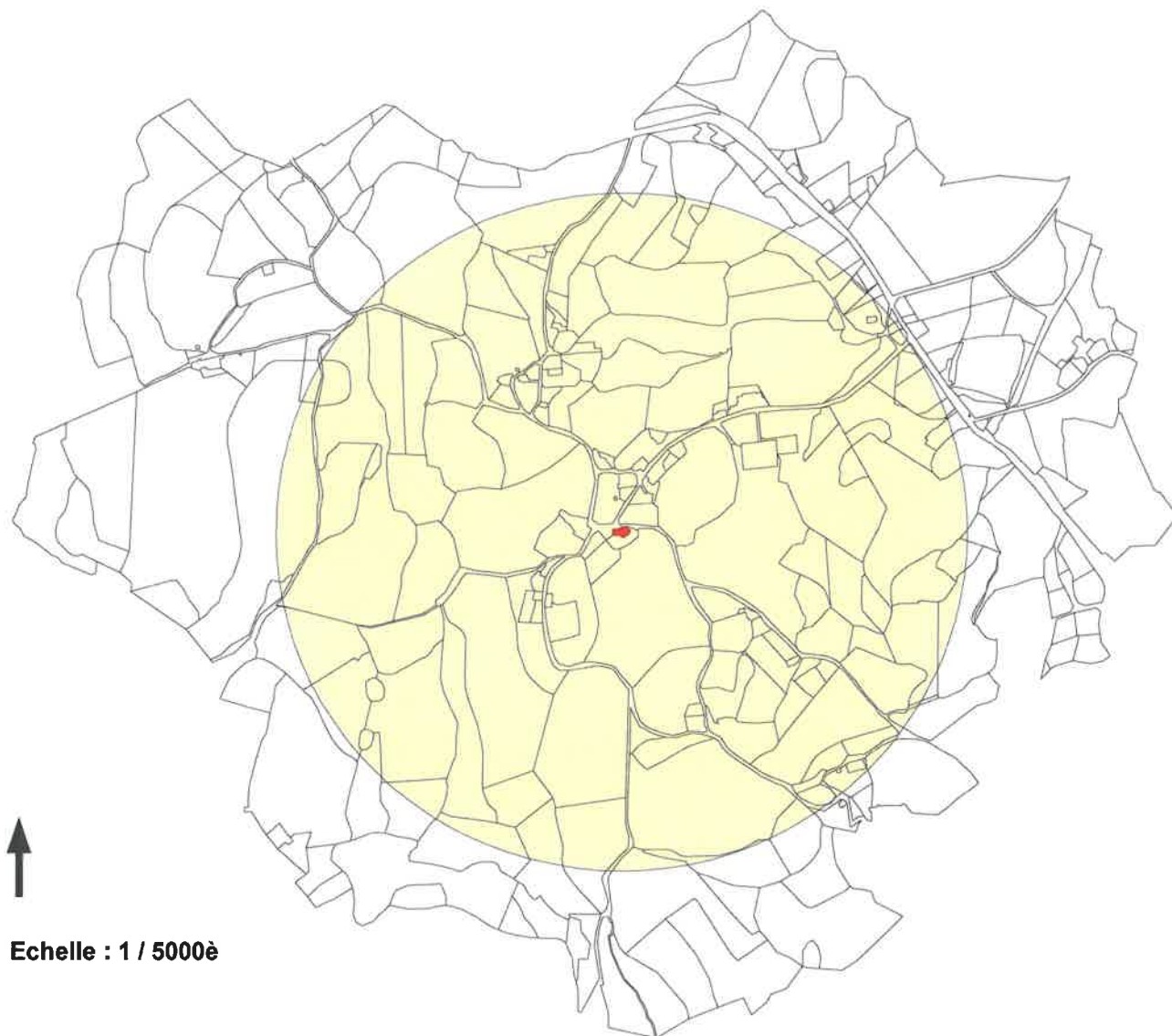
Le chevet est semi-circulaire. Il est épaulé par deux contreforts dont celui du Sud est à glacis et ressauts.



4. Élaboration du PDA

4.1. Périmètre actuel de 500 m

Le rayon de protection de 500 mètres autour de l'église couvre une surface dont certaines zones sont sans réelles incidences sur la mise en valeur du monument.



Ainsi, il est proposé de créer un PDA afin d'adapter les servitudes des abords à la cohérence historique, topographique et morphologique du site. Dans la mesure du possible, ce périmètre s'appuie sur des routes ou chemins existants et suit le découpage des parcelles.

4.2. Synthèse des cônes de vue et clichés rattachés

L'élaboration du périmètre passe par l'examen des cônes de vues.

La carte intérieure fait état des cônes de vue sur le monument ainsi que les clichés qui leur sont rattachés.

Synthèse des cônes de vue et clichés rattachés



Cône de vue 2



Cône de vue 5



Cône de vue 4



Cône de vue 1



Cône de vue 3

■■■■■■■■ Rayon de protection actuel

4.3. Proposition du Périmètre Délimité des Abords

Il est proposé d'adapter le périmètre modifié aux éléments bâtis ou paysagers qui participent de l'environnement du monument afin d'en préserver le caractère et contribuer à en améliorer la qualité.

La proposition de PDA couvre une superficie moindre que le rayon de 500 mètres initialement défini.

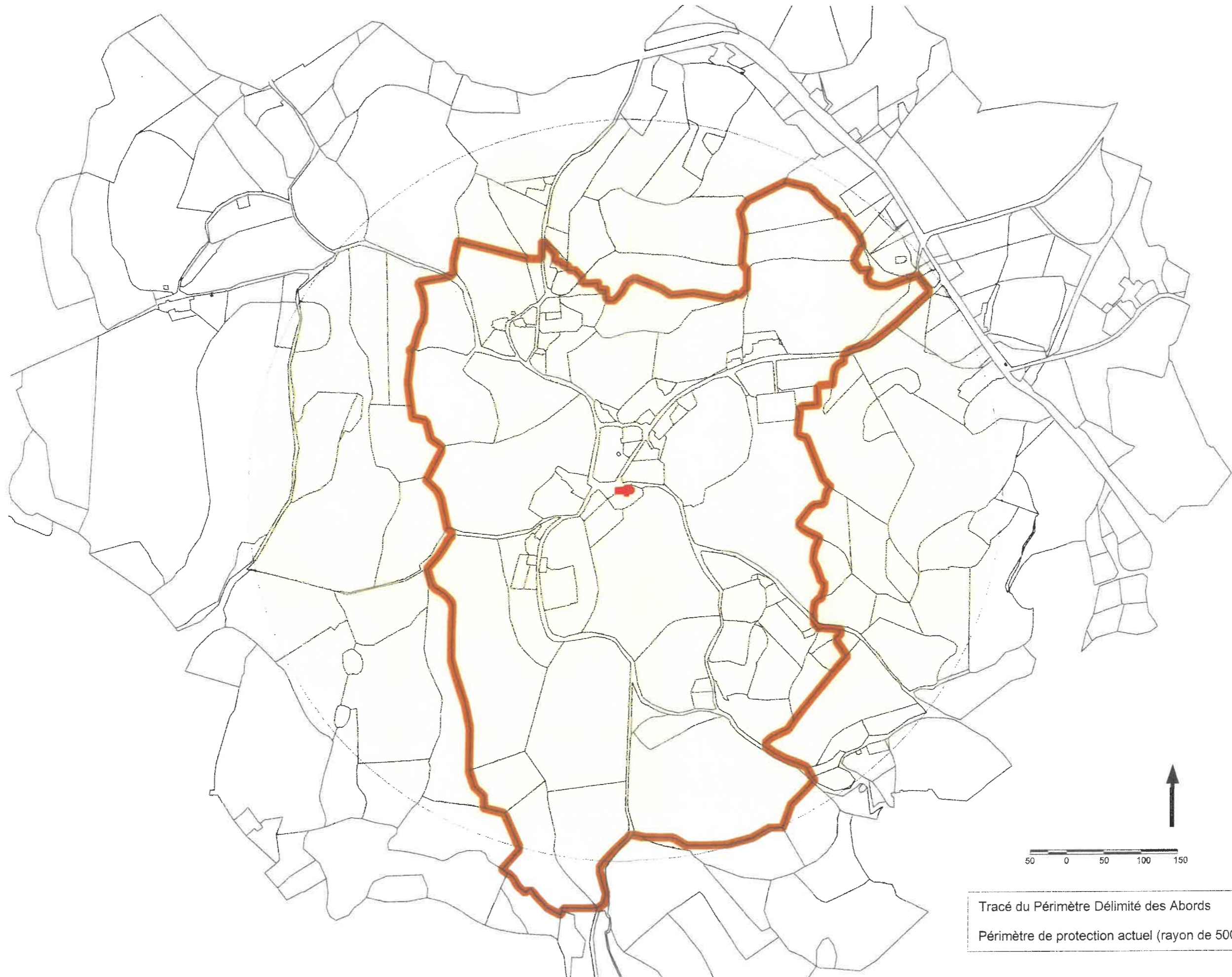
Mise en perspective du PDA proposé :


1. Proposition du PDA superposé au périmètre de protection actuel
2. Proposition du PDA sur fond IGN
3. Proposition du PDA sur fond cadastral


4.3.1. Proposition du PDA superposé au périmètre de protection

carte en page intérieure.

Proposition du PDA superpos  au p ri tre de protection actuel



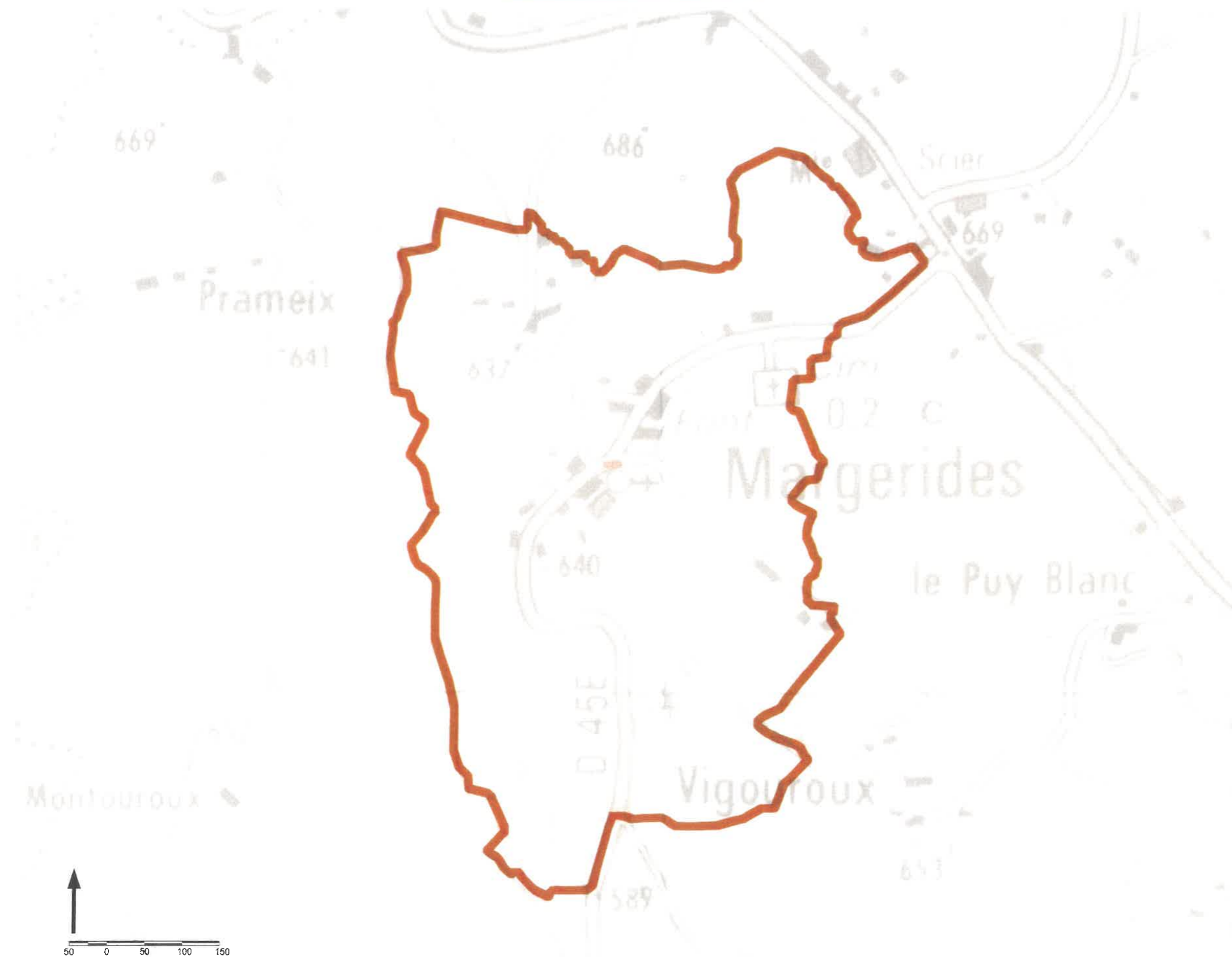
Trac  du P ri tre D limit  des Abords 

P ri tre de protection actuel (rayon de 500m) 

4.3.2. Proposition du Périmètre Délimité des Abords sur fond IGN

Carte en page intérieure.

Proposition du PDA sur fond IGN

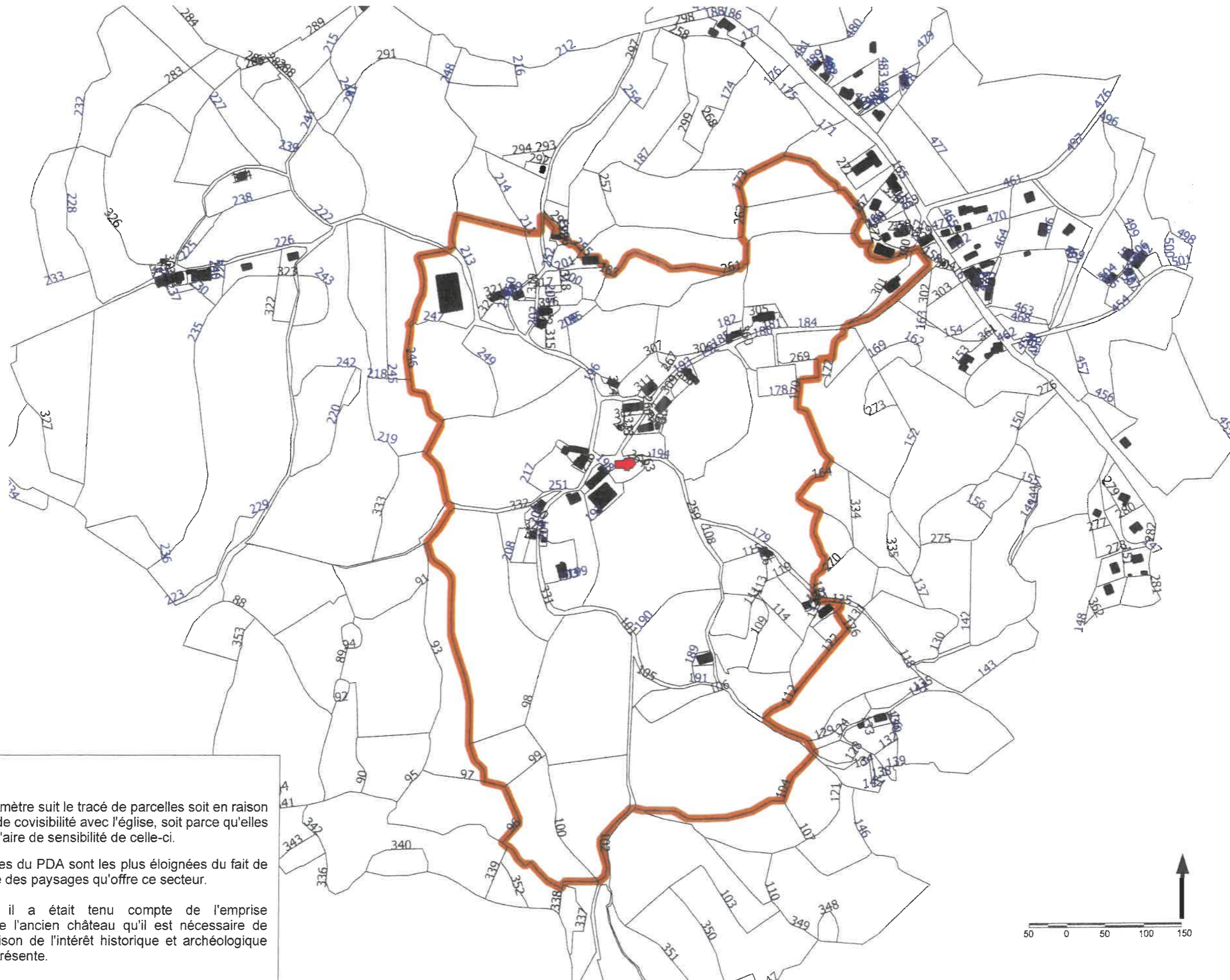


4.3.3. Proposition du Périmètre Délimité des Abords sur fond cadastral

Carte en page intérieure.



Proposition du PDA sur fond cadastral



CONCLUSION

Le nouveau périmètre suit le tracé de parcelles soit en raison de leur relation de covisibilité avec l'église, soit parce qu'elles se situent dans l'aire de sensibilité de celle-ci.

Au sud, les limites du PDA sont les plus éloignées du fait de la grande qualité des paysages qu'offre ce secteur.

Au sud-ouest, il a été tenu compte de l'emprise géographique de l'ancien château qu'il est nécessaire de préserver en raison de l'intérêt historique et archéologique régional qu'il représente.

